

REUNION 2022-04 : 28 AVRIL 2022, 14h00 à 16h00 CET (*ACPR St Lazare et online*)

[PARTICIPANTS]

Présentiel : Morgan GICQUEL (Deloitte), Marc HOULLIER (Corporatings), Lucie HUSSONNOIS (Banque de France), Eric JARRY (XBRL France), Isabelle LAMY-MORCATE (Société Générale), Corinne LAURIE (XBRL France), Vincent LE MOAL JOUBEL (Banque de France), Gilles MAGUET (XBRL France), Romane MAGUET (BM&A), Nicolas PENTCHEFF (AMF) Alexandre PRAT-FOURCADE (Corporatings)

Distanciel : Lise CHORQUES (Actéo), Anne COUTY (Pomelo), Boris DAMON (PwC), Anaïs DE LACHARIIERE (Grant Thornton), Karim DIARA (Sanofi), Céline DOLLE (Société Générale), Matthieu DUPONCHEL (Mazars), Florence FEVRIER (Société Générale), Antoine FOURNIER (Pomelo) Pierre HAMON (etXetera), Nicolas HAUTEFEUILLE (Crédit Agricole), Camille MARTIN (KPMG), Morgane MILLAIRE (Deloitte), Loriane RAPINAT (BM&A), Charles-Etienne SUET (EY), Bruno TESNIERE (PwC), Karen Sofie TØJNER (Parseport), Manon UBLET (Sanofi), Valérie VIARD (ANC).

La réunion est co-animée par Astrid MONTAGNIER (KPMG) et Thomas VERDIN (BM&A).

[AGENDA]**1/ Tour de table des actualités**

- Actualités ESEF & XBRL France

2/ Macro-balisage

- Compte-rendu des réunions en sous-groupes
- Reformulation des PC proposées

3/ Pratiques communes

- Validation des pratiques communes précédemment proposées

4/ Divers

Le support de réunion est disponible sur page web www.xbrlfrance.org/mapping du groupe de travail.

[ACTUALITES]

La prochaine « XBRL Europe Summer Week » se tiendra à Paris les 13 et 14 juin 2022. Les informations pratiques seront détaillées sur le site www.xbrlfrance.org. Il existe des possibilités de sponsoring.

Environ 170 rapports ESEF ont été déposés à quelques jours de l'échéance limite pour les exercices clos au 31 décembre 2021.

[MACRO-BALISAGE]

La séance a été consacrée à la revue des pratiques communes précédemment rédigées pour le macro-balisage, afin de les reformuler pour tenir compte des derniers échanges lors des réunions en sous-groupe et des principes établis ensemble :

- Des sections (blocs) définies en cohérence avec le « niveau de granularité de rédaction » ;

- Une balise unique par section : la plus pertinente, issue de la liste obligatoire (cas particulier double tagging s'il y en a deux).

Donc : pas de reco d'imbrication, mais une liste établie en sous-groupe des concepts liés.

Donc : pas de reco d'extension, extensions possibles sur les zones où aucune balise obligatoire ne s'applique.

Les principes se basent sur le préambule du règlement ESEF :

*(10) ... Pour ce qui est des notes annexes aux états financiers consolidés IFRS, une norme d'étiquetage par blocs devrait s'appliquer, prévoyant le balisage de **sections entières** de ces notes au moyen d'**un élément unique** de la taxonomie pour chacune de ces sections.*

L'AMF a été interrogé sur cette interprétation et a prévu de relayer le point vers l'ESMA dans une réunion le 5 mai.

Une série de questions envoyées par Actéo a également été discutée.

Questions techniques :

2/ Quelle différence entre les termes "continuation" et "concaténation" ?

3/ Quelle différence entre taguer plusieurs "blocs" en continuation et utiliser la même balise sur plusieurs blocs sans la fonctionnalité "continuation" ?

La fonction « continuation » en inline XBRL permet de relier des blocs discontinus dans le texte, sur une balise commune. Lorsqu'on extrait le fait balisé, le texte est concaténé selon un ordre de continuation défini lors du balisage.

Questions ouvertes :

1/ L'intégralité des notes doit-elle être taguée, même celles qui ne sont pas rattachables à un TAG obligatoire ?

Il existe un tag obligatoire pour les « autres notes » : DisclosureOfSummaryOfSignificantAccountingPoliciesExplanatory devenant DisclosureOfMaterialAccountingPolicyInformation. Pour les principes comptables : DescriptionOfOtherAccountingPoliciesRelevantToUnderstandingOfFinancialStatements

4/ Dans notre exemple de principes comptables Impôts, on est parti pour privilégier deux balises distinctes, en utilisant la balise générique "disclosures IS" pour la partie relative aux Impôts courants, mais n'est pas plus juste de taguer l'ensemble avec cette balise et d'y imbriquer la partie dédiée aux Impôts différés ? c'est plus compliqué ?

La pratique commune proposée consiste à ne pas imbriquer. Si on choisit de baliser le texte à la fois sur les impôts différés (le plus précis) et sur l'annexe IS (plus large), il existe dans la liste des balises obligatoires d'autres tags également envisageables, jusqu'à la balise générique des notes DisclosureOfMaterialAccountingPolicyInformation. De façon pragmatique, le groupe propose donc de ne retenir que la balise la plus pertinente.

5/ si j'ai une note plus précise qu'une balise obligatoire, j'ai bien le droit pas l'obligation d'utiliser une balise qui existerait par ailleurs dans la taxo mais qui ne serait pas obligatoire ? plus généralement, le mapping ne se limite pas forcément aux 250 balises obligatoires ?

L'exigence règlementaire porte sur les 250 balises des rôles 800500 et 800600. On peut ensuite considérer les autres balises disponibles.

6/ si j'ai un chapitre qui ne sert qu'à faire un renvoi à une autre note, est-ce que je dois le baliser ?

Il faut baliser toute note annexe qui entre dans le champ d'une balise obligatoire. On rappelle que le texte en renvoi, s'il est dans le document (cas pratique : dans le rapport de gestion), doit également être balisé.

7/ on est ok que je ne suis pas obligée de taguer les entêtes de chapitre dès lors que je tague tout le reste ?

Le groupe s'accorde à penser que le balisage du corps de texte sous le titre peut inclure ou non le texte du titre, selon ce qui est jugé le plus lisible par l'émetteur.

8/ est-ce que je tague aussi les infographies ?

On balise l'ensemble du contenu des notes.

[PRATIQUES COMMUNES]

Les pratiques communes 09, 13 et 14 sont passées au statut « validé ».

[POINTS DISCUTES EN SOUS-GROUPE EN MAI]

- Si les sujets dépréciations / estimations sont évoqués dans une annexe, par exemple celle sur le goodwill, faut-il sous-baliser ces parties : selon la pratique commune, non, on privilégie la granularité de rédaction qui a rassemblé ces éléments dans le thème Goodwill.
 - Les extensions sur macro-balises sont-elles interdites : on recommande d'utiliser en priorité les macro-balises obligatoires ; lorsqu'on fait une extension, il est non obligatoire mais utile et conseillé de l'ancrer.
 - Le balisage des dividendes payés en actions : le balisage comme une augmentation de capital a été observé, une extension serait bienvenue pour l'explicitier en particulier lorsque les colonnes du tableau de variation des capitaux propres ne permettent pas une lecture claire de l'opération.
 - Une bonne pratique est de reprendre les tags des états primaires pour baliser les montants reportés dans les annexes.
 - La durée de vie des SA et SAS n'étant pas limitée (la durée de 99 ans étant prolongée), il ne semble pas nécessaire de baliser une valeur avec LengthOfLifeOfLimitedLifeEntity qui s'applique si l'entité a, de façon explicite, une durée de vie limitée.
 - Les signes dans les TFT ont été discutés et feront l'objet d'une documentation.
 - La recommandation ANC 2020-02 sur le balisage ESEF mériterait une mise à jour : le sous-groupe a préparé une liste des points à revoir en plénière.
-



GROUPE DE TRAVAIL MAPPING ESEF
www.xbrlfrance.org/mapping

PROCHAINES REUNIONS :

24 MAI 2022 – 14h30 à 16h30 CET

14 JUIN 2022 – 14h30 à 15h30 CET pendant la semaine XBRL Europe à Paris (inscription : <https://form.typeform.com/to/gvkFg5MD>)

SOUS-GROUPE DE TRAVAIL

Les mardis de mai à 14h30

Les réunions se feront via Teams ou gotomeeting.

Si l'invitation ne vous parvient pas, merci de contacter t.verdin@bma-groupe.com.